

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

# Les travailleurs détachés

## Déclaration du groupe des entreprises

Certains sujets suscitent naturellement la polémique. Il suffit parfois de prononcer le mot de « travailleurs détachés » pour que les esprits s'échauffent rapidement et que la moindre conversation tourne au pugilat verbal ou conceptuel. Ce thème en fait partie et il fallait au moins la capacité de dialogue de Jean Grosset et de Bernard Cieutat pour que notre section puisse se saisir de ce sujet intéressant et préoccupant.

Le travail détaché découle de la libre circulation des personnes et des biens. Si le concept même peut effrayer certains ou être à lui tout seul vu comme de l'exploitation, il faut rappeler cette réalité. Il n'y a pas d'Europe sans la possibilité pour tout travailleur de se déplacer et de travailler là où il le souhaite. Le travail détaché est donc une conséquence normale des traités européens. Une fois cette vérité posée, il ne faut toutefois pas être naïf. Il serait illusoire de faire croire que nous ne voyons pas la réalité qui est devant nos yeux. Oui, le travail détaché est parfois synonyme de précarité, d'exploitation, de conditions de vie misérables, qui plus encore que les niveaux de salaires expliquent les différences de coût. Oui, il est synonyme de concurrence déloyale pour nos TPE / PME lorsque certaines des entreprises contournent sciemment les règles pour faire venir en France des travailleurs dont le manque de couverture sociale permet d'économiser des coûts et de pratiquer des prix toujours plus bas.

Qui pourrait nier ces évidences ? Nous sommes donc face à un problème économique ET social et même si nous croyons profondément en l'Europe des peuples et des économies, cela ne doit pas nous faire oublier la réalité.

Le premier problème est évidemment que le droit communautaire ne définit pas de façon harmonieuse et unique le détachement. Ce problème est la source de bien d'autres. Il faut ajouter à cela le fait que la lutte contre les abus passe forcément par un travail approfondi entre les administrations nationales en charge du contrôle. Des exemples concrets dans certains pays comme la Belgique ou l'Allemagne montre bien que les administrations nationales ont encore un rôle important à jouer, notamment quand il s'agit de simplifier, de coordonner, d'expliquer.

Au-delà des mesures techniques il faut répéter inlassablement que l'harmonisation fiscale et sociale est l'horizon lointain vers lequel nous devons tendre. En disant cela nous posons un nouveau problème car rien ne dit que tous les États de l'Union souhaiteront un modèle social semblable au nôtre. Toutefois, une harmonisation progressive est une étape importante et a le mérite d'avoir été proposée. Dans le même esprit, le renvoi aux partenaires sociaux européens pour fixer une durée

maximale unique du détachement des travailleurs en fonction des secteurs ne peut que nous satisfaire.

Enfin, n'attendons pas que tout le monde soit d'accord pour agir. C'est pourquoi la recommandation au gouvernement français d'envisager les moyens de promouvoir une coopération renforcée entre les États membres volontaires pour développer dans la voie des coopérations administratives qui permettront un partage des données et un ciblage d'opérations de contrôle coordonnées et efficaces nous paraît également aller dans le bon sens.

Nous avons pris beaucoup de plaisir à travailler cette question et à aller au fond des choses. Sur ce sujet difficile Jean Grosset et Bernard Cieutat ont su nous entraîner et nous faire partager leur intérêt pour cette question majeure. Merci à eux.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté l'avis.